

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une convention de coopération avec la Ville de Ouagadougou. Je voudrais dire en préambule -permettez-moi de prendre une ou deux minutes, puisqu'on n'a pas souvent l'occasion de parler de coopération décentralisée dans ce Conseil- que notre action de coopération décentralisée Ville de Lyon et Grand Lyon est aujourd'hui reconnue, non seulement au Ministère des Affaires Etrangères, mais aussi à la Direction générale du Développement de l'Union européenne et également en Afrique.

Je pense qu'aujourd'hui nous sommes la grande ville, la grande agglomération française, qui est considérée comme la plus exemplaire en termes de coopération décentralisée. Je dis cela car, lorsqu'au mois de décembre, au Maroc, se tient le Congrès des grandes villes africaines, où plus de 2.000 élus sont invités à participer, c'est à la Ville de Lyon et à votre serviteur, qu'on demande de présider la table ronde sur la coopération décentralisée devant effectivement un grand nombre d'élus.

Ces actions de coopération qui, à la fois sont efficaces sur le terrain, sont en même temps de plus en plus reconnues. Et le fait qu'elles soient reconnues aujourd'hui, nous permet de passer un cap supplémentaire. Jusqu'à il y a deux ou trois ans, nos actions de coopération avec Ouagadougou, par exemple, mais avec vous le savez d'autres capitales africaines, étaient concentrées sur la gestion urbaine, par le renforcement de la maîtrise d'ouvrage de nos collectivités partenaires, pour que ce soit elles-mêmes qui assurent aux populations les services essentiels d'accès à l'eau potable, d'assainissement, de gestion des déchets, donc avec des conséquences sur la vie des habitants, puisque ce sont des questions de santé publique évidentes. mais aussi, la mobilisation de nos services, en matière de police municipale, d'espaces verts ou d'éclairage public : tout cela a des conséquences sur la vie des habitants de nos collectivités partenaires. Et tout cela est de plus en plus considéré aujourd'hui comme une véritable valeur ajoutée de notre politique d'aide publique au développement. Et quand je dis « considéré », c'est à la fois par l'Etat français, mais aussi par l'Union européenne, par la Banque mondiale et d'autres gros bailleurs de fonds, qui aujourd'hui s'appuient sur des collectivités, en particulier européennes, pour financer des programmes de coopération, parce qu'en s'appuyant sur ces collectivités locales européennes, elles ont une meilleure garantie de traçabilité de bonne utilisation de l'argent public, parce qu'elles s'appuient sur des coopérations de longue durée.

C'est comme cela, par exemple, que nous avons pu accompagner la ville de Ouagadougou, pour obtenir un financement de

l'Union européenne d'un million d'euros sur le financement d'une filière de recyclage des déchets : donc à la fois une action sur la propreté, mais aussi sur la création de richesses et la création de petites entreprises dans le domaine du recyclage. C'est ainsi que nous avons obtenu plusieurs millions d'euros de l'Agence française de développement, pour des actions d'assainissement dans les quartiers périphériques.

Nous sommes passés, effectivement, d'une approche uniquement gestion urbaine, qui est toujours très importante, à une approche multi partenariale, où dans le cadre de nos conventions bilatérales nous faisons appel et nous aidons la collectivité partenaire à faire que viennent s'associer des grands bailleurs, comme l'Agence française de Développement ou l'Union européenne.

J'ajouterai une évolution supplémentaire, vous le savez aujourd'hui, y compris dans nos coopérations avec l'Afrique subsaharienne –nous travaillons avec Jean-Michel Daclin sur cette question-, nous mettons l'économie au cœur de ces coopérations, parce qu'évidemment, lutter contre la pauvreté, on ne le fait pas si on n'essaie pas aussi de contribuer à la création de richesses et donc la mobilisation effective de nos entreprises lyonnaises, pas seulement lorsqu'on part en Chine ou au Maghreb, mais aussi lorsqu'on va dans les capitales de l'Afrique subsaharienne avec lesquelles nous coopérons.

Pour revenir, effectivement, à la délibération d'aujourd'hui, il s'agit de renouveler la convention de coopération tripartite avec la Ville de Ouagadougou. Je dis « tripartite », puisqu'à la fois la Communauté urbaine et la Ville de Lyon coopèrent avec la Ville de Ouagadougou, pour la période 2010-2012, dans les domaines de gestion urbaine et d'accès aux services essentiels, bien sûr toujours l'assainissement et la propreté au cœur, mais également la police municipale, les espaces verts, pour ce qui concerne les compétences de la Ville de Lyon.

Vous avez dans le dossier ce que représente financièrement la coopération avec la Ville de Ouagadougou, mais en coûts directs. C'est en fait 23.000 € pour la Ville de Lyon et 60.000 € pour le Grand Lyon, puisque les autres postes sont, en fait, la valorisation des équipements qui sont acheminés à la Ville de Ouagadougou, ainsi que la valorisation du personnel que nous mettons à disposition, lorsqu'il s'agit de former les services de la Ville de Ouagadougou. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec conviction que nous voterons ce dossier, qui prolonge la convention précédente de coopération avec la Ville de Ouagadougou.

Les conséquences particulièrement tragiques du séisme d'Haïti, un des peuples les plus pauvres de la planète, montrent à l'évidence, à la fois la nécessité d'une meilleure répartition des richesses,

et celle de la coopération de nos pays, sur la base du respect de chaque peuple.

Si de nombreuses collectivités locales, à l'exemple de notre Ville aujourd'hui, prennent toutes des responsabilités dans la solidarité internationale, elles doivent également avoir un mot à dire sur la source des injustices. Mettre en commun nos ressources, ce n'est pas approuver un système qui fait dans le monde, depuis des décennies, plus de morts de soif, de faim, de dysenterie, de choléra... qu'aucun autre conflit historique.

Dans ce projet avec la Ville de Ouagadougou, nous retenons, parmi de nombreux aspects évoqués par Hubert Julien-Laferrière, plus particulièrement la volonté de développer la coopération entre les villes du Sud, en soutenant les échanges d'expériences et les formations mutuelles.

Nous retiendrons aussi l'élargissement confirmé de la coopération à de nouveaux acteurs, notamment locaux.

Enfin, nous citerons le projet culturel du Festival des Arts de la Rue, contribuant à ce que les réponses aux besoins immenses et vitaux de la population (comme ceux en eau potable), n'occultent pas les droits fondamentaux de tout citoyen du monde à la culture. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)